

ciale, mais jusqu'ici notre organisation avait uniquement pour objet le commerce d'exportation et c'est à cette fin que l'argent a été voté par la Chambre.

Je suis bien prêt à encourager de toutes mes forces notre commerce interprovincial, et si la Chambre le juge à propos, je n'ai aucune objection à ce que les mesures prises pour établir des entrepôts frigorifiques—mesures qui ont été couronnées de tant de succès—soient étendues au commerce du poisson frais.

M. HACKETT : L'honorable ministre m'a dit, il y a quelque temps, que le gouvernement était en voie de conclure des arrangements dans le but d'établir une ligne de steamers, pourvus de compartiments frigorifiques, entre l'Île du Prince-Edouard et l'Angleterre. Où en sont ces négociations ? Voici le printemps ; le commerce va commencer à expédier ses marchandises et il est absolument nécessaire que les cultivateurs de l'Île du Prince-Edouard jouissent des mêmes avantages que les cultivateurs des autres provinces par rapport à l'expédition de leurs produits en Angleterre, dans des steamers pourvus de compartiments frigorifiques.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Si mon ministère doit s'occuper du transport des marchandises en compartiments-glacières, il n'a rien à voir à l'établissement d'une ligne de steamers entre l'Île du Prince-Edouard et la Grande-Bretagne, cette dernière partie concerne le ministère du Commerce. Il y a déjà un certain nombre d'années que nous offrons à tout steamer quittant l'Île du Prince-Edouard pour l'Angleterre, les mêmes avantages pour l'établissement de compartiments frigorifiques que pour les steamers partant des ports de Halifax, Saint-Jean et Montréal. Mais il nous sera impossible de conclure des arrangements de cette nature tant qu'il n'existera pas un service régulier partant de l'Île du Prince-Edouard.

Le ministre du Commerce (sir Richard Cartwright) est actuellement en pourparlers avec deux ou trois compagnies de steamers afin d'obtenir un service pour l'année courante et j'espère même que ce sera pour plusieurs années à venir. J'ai dit à ces compagnies que je leur fournirai un certain montant pour l'établissement de compartiments frigorifiques à bord de leurs navires. De plus, le ministre du Commerce et moi-même les avons avertis que tout steamer qui ne serait pas muni d'appareils frigorifiques convenables serait refusé pour le service de l'Île du Prince-Edouard. L'année dernière et il y a deux ans, certains arrangements furent conclus au sujet de steamers partant de l'Île du Prince-Edouard, mais ces navires n'étaient pas pourvus de compartiments munis d'appareils frigorifiques. Ce n'était rien autre chose que des espèces de compartiments refroidis avec de la glace ; or, les expériences faites dans d'autres ports cana-

M. FISHER.

diens ont démontré que ces compartiments ne donnaient pas des résultats satisfaisants. Tout en étant mieux que rien, ils ne peuvent répondre aux besoins du commerce des produits alimentaires de l'Île du Prince-Edouard. J'ai donc insisté fortement auprès de mes collègues, et nous avons été unanimes à insister à ce que tout navire obtenant une subvention pour un service entre l'Île du Prince-Edouard et l'Angleterre, soit pourvu des appareils frigorifiques les plus perfectionnés et les plus modernes.

M. HACKETT : Je remercie l'honorable ministre de ses explications, mais je tiens à faire une distinction entre lui et son collègue, le ministre du Commerce.

L'explication de l'honorable ministre de l'Agriculture, quoique très élaborée, n'est pas de nature à satisfaire mes électeurs. A quel point en sont rendues les négociations, et le ministre est-il en état de dire à la population de l'Île du Prince-Edouard, qui attend le transport en compartiments frigorifiques, quand seront prêts les navires propres à ce transport de ses produits en Angleterre ?

Le MINISTRE DU COMMERCE : J'espère pouvoir, lorsque le budget supplémentaire sera déposé, donner à l'honorable député les explications qu'il demande. Des négociations se poursuivent présentement avec deux ou trois personnes différentes, et je ne suis pas en mesure de donner de détails.

L'honorable **M. ROSS** (Victoria, N.-E.) : J'approuve fort ce qu'a dit l'honorable chef de l'opposition au sujet de la nécessité d'avoir un service de transport meilleur et plus rapide, pour le commerce du poisson frais du Cap-Breton sur les marchés du Canada. Il est regrettable de voir que nos marchés canadiens sont approvisionnés par Portland au lieu de l'être par voie du détroit de Canso. Le compartiment frigorifique que l'on est sur le point d'adopter pour la boîte est tout différent de ce qu'il devrait être pour le transport en bon état du poisson sur les meilleurs marchés du Canada. Il nous faut plus que des compartiments frigorifiques, il nous faut le transport rapide, afin que le poisson puisse arriver vite et frais sur les marchés. Le plus vite il y arrivera le mieux ce sera pour l'expéditeur et le consommateur de poisson. Je crois que cela ferait du bien aux habitants de l'ouest s'ils pouvaient prendre l'habitude de manger plus de poisson d'eau salée. Cela pourrait activer leur cerveau et leur permettre d'avoir des idées plus larges qu'ils ne paraissent en avoir aujourd'hui sur les questions publiques.

M. ALCORN : L'honorable ministre voudrait-il nous dire le détail des mesures qu'il entend prendre ? Et que signifient ces mots "l'amélioration et l'appréciation de la qualité des produits de la ferme canadienne" ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Je serai très heureux de donner toutes les